



---

## Les Bénévoles de la Fondation Vincent de Paul



Santé • Enfance • Personnes âgées • Solidarité

---

4 missions au service de l'Homme



## ***Une politique des bénévoles inscrite au projet institutionnel de la Fondation***

Le 22 juin 2012, le Conseil d'Administration de la Fondation Vincent de Paul adoptait le Projet Institutionnel de la Fondation.

C'est dans le cadre du processus de construction de son identité, mis en place au cours des dix années écoulées, que la Fondation Vincent de Paul a rédigé ce premier « projet institutionnel ». Intitulé « Quatre missions, une même vision », ce document réglementaire présente les activités de la Fondation à partir des fondamentaux qui leur donnent sens et unité. Plus que leurs orientations pour les années à venir, ce sont les axes forts de chacun de ses secteurs d'activité qui sont retracés.

**Le chapitre 7 y est dédié aux bénévoles.**

### EXTRAIT

#### « 7/ La place des bénévoles

Si elle participe de l'initiative associative et citoyenne au sens large, l'action des bénévoles participe aussi des buts propres à la Fondation Vincent de Paul. Celle-ci trouve son inspiration dans la pensée et l'action de Vincent de Paul.

Vincent de Paul a commencé sa mission avec des bénévoles, recrutés selon les besoins qu'il découvrait, et très rapidement organisés en confréries pour lesquelles il rédigeait des règles. Le grand nombre de situations de pauvreté qu'il découvrait et l'idée d'un accompagnement global de la personne l'amenaient à diversifier ses appels.

Cela recouvre bien la dynamique actuelle de la Fondation et les multiples formes d'accompagnement qu'elle propose vers les publics accueillis (enfants, personnes malades, âgées ou confrontées à la précarité).

Pour Vincent de Paul, la charité doit aussi être organisée : cela se traduit aujourd'hui par des contrats ou conventions, des couvertures d'assurance, des rencontres et des formations.

Quant au sens de la mission, ou l'enracinement chrétien de la « pratique de l'amour effectif », il doit aussi se traduire avec les mots d'aujourd'hui, ceux de la charte de la Fondation Vincent de Paul, transmise à chaque bénévole.

## Les bénévoles, acteurs essentiels

Près de **400 bénévoles** interviennent aujourd'hui à titre individuel ou par l'intermédiaire d'associations auprès des quatre secteurs d'activités de la Fondation.

Qu'elle se situe

- au niveau institutionnel (conseil d'administration, commissions, ...),
- ou auprès des usagers (pour leur bien être au quotidien),

l'action des bénévoles participe de « l'initiative associative » et, en cela, elle se distingue de l'action publique d'une part, de l'initiative privée commerciale d'autre part, et témoigne d'une « 3<sup>e</sup> voie » propre à l'initiative désintéressée, s'inscrivant dans « l'économie du don ».

## L'action des bénévoles doit être organisée

Si elle s'appuie pour l'essentiel sur l'initiative, la volonté de servir et la créativité de chacun, l'action des bénévoles doit aussi s'inscrire dans un cadre identifié qui soit cohérent avec le projet institutionnel de la Fondation et le projet spécifique de l'établissement d'accueil. Sans relever d'une relation hiérarchique, ce cadre se traduit par un minimum de règles qui, pour être connues et acceptées, doivent être écrites.

Celles-ci sont regroupées dans la **charte du bénévole**, remise et signée par chaque bénévole.

Au sein de chaque établissement, un correspondant des bénévoles (le directeur ou un professionnel) est clairement identifié.

## Une action aux multiples visages, distincte de celle des salariés de la Fondation

Il appartient aux directeurs des établissements de s'interroger sur la contribution que peuvent apporter les bénévoles au bénéfice des usagers qu'ils accueillent.

La place des bénévoles ne sera pas la même dans les quatre secteurs de la Fondation. Elle sera également différente selon que les personnes accueillies sont hébergées en institution ou accompagnées à domicile, selon que les bénévoles agissent dans le cadre d'une association distincte ou en lien direct et individuel avec la Fondation.

Notre vision de l'intervention bénévole nous amène à affirmer que les bénévoles ne peuvent se substituer à des ressources en personnel qui seraient insuffisantes.

Il y a donc lieu de vérifier que les tâches relevant du « cahier des charges » de la mission qui nous est confiée, et pour laquelle nous sommes financés par la collectivité, peuvent être assurées sans la présence de bénévoles.

Ils apportent un « plus » dont les maîtres mots sont : relation, rencontre, disponibilité, écoute, convivialité, loisirs, culture, découverte, ouverture sur l'extérieur.

Une exception notable aujourd'hui : le fonctionnement de l'Escale ne peut être assuré sans le concours de médecins bénévoles.

Il est également utile de préciser que l'action des bénévoles est à distinguer de celle des représentants d'usagers prévus par la loi (Conseils de vie sociale pour les établissements médico-sociaux, Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge pour les établissements de santé).

### La reconnaissance des bénévoles auprès de la Fondation

L'action bénévole est durable et saine si le bénévole trouve la possibilité de se réaliser, de se développer, d'apprendre et de découvrir.

La reconnaissance des bénévoles peut alors se traduire :

- par des actions d'information, de formation et des lieux d'expression (groupes de parole) ;
- par des évènements symboliques ;
- par la valorisation du temps donné par les bénévoles à la Fondation et à ses usagers ;
- par un dialogue à organiser avec les instances de la Fondation . 

## *Exemple des supports mis en place*

- La charte des bénévoles
- Candidature
- Fiche : « La mission du référent »



## Charte de bénévolat de la Fondation Vincent de Paul

L'action des bénévoles en coopération avec les professionnels constitue un élément essentiel du projet institutionnel de la Fondation Vincent de Paul.

Celle-ci trouve notamment son inspiration dans la pensée, l'action de Vincent de Paul :

« Animée par des personnes consacrées et des laïcs qui mettent en commun leurs richesses et leurs différences au service de l'Homme, dans l'esprit de Saint Vincent de Paul. »

(article 1 des statuts de la Fondation)

### Un engagement aux multiples visages.

Les bénévoles, par leur présence et leur soutien, participent au bien-être des personnes accueillies sous différentes formes : accompagnement des malades, des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de précarité, écoute, animations, loisirs.

### Le partenariat entre la Fondation Vincent de Paul et les bénévoles est fondé sur les principes suivants :

- Respect de la personne, de sa dignité, de son intimité, de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses,
- Respect de la confidentialité,
- Devoir de discrétion.

### La Fondation participe au développement d'un bénévole :

- Qui encourage l'engagement au service d'autrui,
- Qui permet à chacun de développer pleinement son potentiel personnel,
- Qui encourage la solidarité sous toutes ses formes.

En affirmant sa volonté d'encourager l'action des bénévoles, la Fondation Vincent de Paul précise le cadre et les modalités de ce bénévolat au travers de cette charte.

Être bénévole implique des droits, des responsabilités et des obligations.

### En accueillant la personne bénévole, la Fondation Vincent de Paul s'engage à :

- Considérer le bénévole comme participant, avec les professionnels, à l'accompagnement des usagers de la Fondation.
- Donner une information sur la Fondation, ses valeurs, ses objectifs et ses règles de fonctionnement.
- Définir les missions attendues du bénévole et les modalités de mise en œuvre.
- Confier à chacun des activités répondant aux besoins de la Fondation, prenant en compte ses souhaits, ses compétences et sa disponibilité.
- Veiller à faire respecter les fonctions de chacun.
- Nommer une personne référente pour assurer la coordination des actions bénévoles.
- Assurer la formation et l'accompagnement nécessaires.
- Fournir un badge d'identification.
- Prévoir un temps d'échange et de bilan de l'action bénévole avec le référent.
- Prévoir la couverture des risques encourus dans l'exercice de leur fonction et des dommages que ceux-ci feraient involontairement courir à des tiers du fait de leur activité.

- Mettre à la disposition des bénévoles les moyens matériels indispensables à leur action.
- Faciliter des rencontres avec les dirigeants,
- Mettre à la disposition des bénévoles les moyens matériels indispensables à leur action.
- Organiser des rencontres entre les bénévoles.

La Fondation peut interrompre l'activité et la mission d'une personne bénévole. Elle s'engage à lui en donner les raisons et à respecter, dans la mesure du possible, un délai de prévenance adéquat.

### En rejoignant la Fondation Vincent de Paul, le bénévole s'engage à :

- Offrir des services de manière désintéressée, dans un esprit de partenariat et de solidarité.
- Ne pas intervenir dans le domaine médical, paramédical ou administratif.
- Adhérer aux objectifs de la Fondation, en s'informant de sa politique et de son fonctionnement.
- Encourager l'engagement individuel à se traduire dans un mouvement collectif.
- Coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque, avec tous les acteurs de la Fondation, dans un esprit de dialogue et d'échange.
- S'engager à mener à bien les tâches définies avec le référent au regard de ses aptitudes, de ses disponibilités et des responsabilités acceptées.
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Être responsable de la mission qui lui est confiée, en l'assurant avec sérieux, compétence et régularité.
- Prévenir le plus vite possible le référent ou tout autre responsable en cas d'absence ou de cessation de son activité bénévole.
- Porter un badge dans l'établissement d'accueil.
- Exercer ses activités sous le contrôle de la direction, du référent ou par délégation, d'un autre membre du personnel, qui définissent avec lui les diverses modalités d'intervention.
- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui parvenir concernant la Fondation, l'établissement, le personnel et la personne accueillie.
- Respecter l'obligation de discrétion.

Le bénévole peut, à tout moment, interrompre sa collaboration. Il s'engage dans la mesure du possible à respecter un délai de prévenance raisonnable.

## Candidature bénévole

### • Organisation d'événements

- Fêtes et kermesses  Activités de Noël (confection et distribution de paquets cadeau)  
 Collecte de fonds  Animation musicale (groupe instrumental ou autre) .....

### • Parrainage :

### • Secteur souhaité

- Santé  Enfance  Personnes âgées  Solidarité

### • Établissement souhaité :

Vos disponibilités \_\_\_\_\_

### • Je suis disponible

- Pour une mission durable (un an et plus)  Pour une mission temporaire ou ponctuelle

### • La fréquence par semaine

- Quelques heures  Demijournée(s)  Journée(s)  Week-end(s)  Soirée(s)

### • Les jours

- Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Dimanche

Information et communication \_\_\_\_\_

### • Souhaitez-vous recevoir des informations de la Fondation ?

- Oui  Non

Vos remarques et suggestions :

.....  
.....  
.....  
.....



**Siège social :** 15, rue de la Toussaint - 67000 Strasbourg  
T. 03 88 21 73 84 • F. 03 88 21 73 89 • www.fvdp.org • secretariat@fvdp.org  
SIRET : 438 420 887 00012 • APE : 8610Z • FINESS : 67 001 460 4



## Bienvenue à la Fondation Vincent de Paul

Vous souhaitez être bénévole et nous vous en remercions.  
Nous vous invitons à remplir ce dossier de candidature bénévole ;  
il vous permettra de préciser vos affinités, vos compétences,  
vos choix d'actions et votre disponibilité.

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....@.....

Né(e) : .....

Informations pratiques

Permis de conduire  Oui  Non Véhicule à disposition  Oui  Non

BAFA  Oui  Non

Vous connaissez la Fondation Vincent de Paul grâce à \_\_\_\_\_

Espace bénévolat  Presse  Ami  Patient

Site de la Fondation  Salon et forum  Église  Autre bénévole

Autre (merci de préciser) .....

S'agit-il de votre premier contact avec la Fondation Vincent de Paul ? \_\_\_\_\_

Oui  Non

Vous avez été contacté par : .....

Vos centres d'intérêt \_\_\_\_\_

Animation  Arts plastiques  Musique  Culture  Sport

Éducation  Aide sociale  Communication  Santé  Juridique

Économie  Gestion  Comptabilité  Informatique

Langues étrangères  Accompagnement spirituel  Autre .....

Vos motivations pour une action bénévole \_\_\_\_\_

Besoin d'être utile  Rencontre d'autres personnes  Envie de découvrir

Lutte contre la pauvreté  Valorisation de compétences  Valeurs humanistes

Convictions religieuses  Envie d'une expérience  Partage de temps

Prise de responsabilités  Épanouissement personnel  Besoin d'occupation

Autre .....

Vos aspirations personnelles \_\_\_\_\_

### • Personnes âgées

Rencontre et accompagnement spirituel (équipe d'aumônerie)

Rencontre et aide au repos  Tenue de la cafétéria  Visite aux résidents

Aide au déplacement  Animation  Manifestation culturelle

Accompagnement des sorties (jardin, marché...)

Autre .....

### • Jeunesse

Animation  Soutien scolaire  Accompagnement de séjours de vacances

Accueil à domicile d'enfant en période de vacances ou weekend

Autre .....

### • Solidarité

Accueil au secteur Solidarité  Animation d'ateliers (cuisine, alphabétisation...)

Accompagnement (visites d'appartements, actes administratifs, courses, sorties culturelles...)

Aide au déménagement  Visite aux résidents

Autre .....

### • Santé

Visite aux personnes hospitalisées  Présence, écoute, accueil  Lecture, musique, jeux

Accompagnement des sorties du service ou de l'établissement

Participation au confort des coins "famille" ou "enfant" .....

Autre .....

### • Éducatif et formation

Remise à niveau adulte  Enseignement français et/ou langues étrangères

Lutte contre l'illettrisme  Alphabétisation

Langues étrangères (merci de préciser) .....

### • Animations

Ateliers d'insertion : aide à la recherche d'emploi, multimédia, aide juridique...

Ateliers loisirs : couture, musique, peinture, moulage, sports, gestion bibliothèques, bar-cafétéria

Autre .....

# La mission du référent des bénévoles

Le référent des bénévoles assure le lien entre les bénévoles d'une part, la direction de l'établissement, les salariés et les usagers et leur famille d'autre part. Il est le garant du cadre et des modalités dans lesquels s'exerce la fonction bénévole. À ce titre, il est le représentant de l'établissement auprès des bénévoles.

Le référent assure :

## 1 - L'accueil du bénévole

- Il reçoit les candidats bénévoles pour les entretiens d'accueil.
- Il informe, écoute, répond aux interrogations.
- Il assure le lien entre le bénévole et le lieu d'accueil.

## 2 - L'accompagnement du bénévole au sein de l'établissement

- Il accompagne et coordonne l'action de l'équipe de bénévoles.
- Il convient d'un entretien avec le bénévole à l'issue de la période de découverte.
- Il s'assure que l'activité du bénévole se situe dans le cadre du projet d'établissement, de la charte du bénévolat et de ses aspirations personnelles.
- Il émet un avis sur les demandes de formation formulées par le bénévole et transmises à la direction de l'établissement. Il participe à l'organisation des actions de formation proposées aux bénévoles par l'établissement ou la Fondation.
- Il assure un bilan annuel des actions bénévoles.
- Il facilite l'organisation de temps d'échanges pour les bénévoles.

## La Fondation Vincent de Paul

Créée par la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, la Fondation Vincent de Paul a été reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'Etat du 26 décembre 2000.

Fondée en 1734 dans l'esprit de Vincent de Paul pour le service des pauvres et des malades, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg s'est développée rapidement en Alsace et Lorraine.

Au fil des temps, le service dans les hôpitaux publics, les œuvres privées, le service des enfants, des malades, des personnes âgées, a connu de profondes mutations donnant naissance à la Fondation Vincent de Paul.

Fidèles à l'esprit de Vincent de Paul, les professionnels de la Fondation mettent toute leur énergie et leurs compétences au service des malades, des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de précarité. « 4 missions au service de l'Homme », annonce notre charte.

Le cœur de métier de la Fondation Vincent de Paul: « La prise en charge de la personne fragilisée » en Alsace et en Lorraine, assurée par plus de 2000 professionnels soutenus par 400 bénévoles.

La Fondation gère des établissements et services dans les secteurs :

- de la santé (4 cliniques et 594 lits et places, 1 institut de formation en soins infirmiers de 344 étudiants)
- de l'enfance (près de 580 places d'accueil pour des enfants présentant des troubles du comportement et/ou du langage écrit et oral, dans le champ de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse)
- des personnes âgées (725 lits et places à travers 5 EHPAD – établissements pour personnes âgées dépendantes et 2 EHPAD intégrés à des cliniques)
- et de la solidarité (155 lits et places dans des dispositifs de lits halte soins santé, résidence sociale, centre d'accueil des demandeurs d'asile et bureau d'accès au logement).



### Monsieur Vincent

Né en 1581 dans une famille modeste de Dax, Vincent de Paul connaît une vie très contrastée. Prêtre éprouvé par le doute, organisateur de secours et évangéliste, ce passionné du Christ est avant tout un grand humaniste qui a fait du service aux démunis l'engagement de toute une vie. Sa spiritualité, empreinte d'amour et d'énergie positive, a traversé les siècles jusqu'à nous.

Quatre cents ans après ses fondations, ce gascon "dont l'amour est inventif à l'infini", considéré comme le grand apôtre de la charité et précurseur de l'action sociale, continue à inspirer laïcs.